

19 Mai 2000 (20H30 – 22H30)

Etaient présents :

Michel HENRY (COLOMBIERES), Jean Pierre RICHARD (TREVIERES), Jacques LEMAITRE (MOSLES), Jean Marie OXEANT (VIERVILLE/MER), Raymond BIRABENT (STE HONORINE DES PERTES), Roger MEZEL (ECRAMMEVILLE), Michel LAMY (FORMIGNY), Marcelle OLARD (LOUVIERES), Alain RENAULT (TREVIERES), Daniel PAIN (BRICQUEVILLE), Albert PHILIPPE (COLOMBIERES), Régine ANQUETIL (FORMIGNY), Pierre LEFEVRE (MANDEVILLE EN BESSIN), Michel POUSSIER (MANDEVILLE EN BESSIN), Jean LEFEVRE (MOSLES), Alzire MEZEL (RUBERCY), Michel MALLET (STE HONORINE DES PERTES), Jean OLARD (VIERVILLE/MER), Christian COMPAGNE (TREVIERES), Véronique MADOUASSE (AIGNERVILLE), Danielle CHARTON (BLAY), Pierre LAPERSONNE (BRICQUEVILLE), Sandrine LEFRANCOIS (COLLEVILLE/MER), Yves PICANT (ECRAMMEVILLE), Jean THOMAS (FORMIGNY), Bernard MARCIENNE (FORMIGNY), Monique CURE (LOUVIERES), Jean Pierre LAHAYE (MANDEVILLE EN BESSIN), Louis PEPIN (MOSLES), Marcel DUFOUR (STE HONORINE DES PERTES), Marie-Aimée LE SOUEZEC (STE HONORINE DES PERTES), Daniel DERMILLY (ST LAURENT/MER), Henri LE ROY (SURRAIN), Michel FUSEE (TREVIERES), Andrée LEROUTIER (TREVIERES), Jean LENAULT (TREVIERES), Daniel LARONCHE (VIERVILLE/MER), Benoît AIMABLE (SURRAIN).

Etaient excusés :

Jean Pierre MARIE (AIGNERVILLE), Jean Pierre COUPRY (BLAY), André RUIZ (BLAY), Bernard PETIT (COLLEVILLE/MER), Jean MARTIN (ST LAURENT/MER), Bernard ENEE (SURRAIN), Alain POTIRON (TREVIERES), Alain ROGER (BLAY), Etienne DE MAUPEOU (COLOMBIERES), Marie-José COSTREL DE CORAINVILLE (COLOMBIERES), Auguste LEBARRIER (MANDEVILLE EN BESSIN), Georges TRONCON (MOSLES), Serge GROULT (RUBERCY), Didier AUBERT (TREVIERES), Jacques HELEINE (VIERVILLE/MER).

Secrétaire : Géraldine BEHUE

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

M. HENRY ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

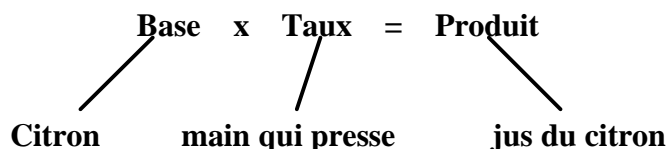
1. Bilan après le vote des budgets communaux,
2. Travaux des Commissions,
3. Questions diverses.

1. Bilan après le vote des budgets communaux

Quelques rappels :

EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale = Terme général pour désigner différentes formes d'intercommunalité (SIVOM, Communauté de Communes, etc.).

Fiscalité :



Les taux de la Communauté de Communes peuvent être modifiés chaque année, en fonction des projets menés ; c'est la Commission 'finances' qui est chargée d'étudier la question.

📌 **4 tableaux sont ensuite distribués.**

M. RICHARD, Président de la Commission 'Finances', commente ces tableaux avec l'aide de Géraldine :

Tableau 1 : Fiscalité 2000 des Communes et de la Communauté de Communes.

Les 4 taxes directes sont représentées : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe professionnelle.

Exemple : Au niveau de la taxe d'habitation, la Commune d'Aignerville a une base de 489 000 (valeur calculée par l'Etat), elle vote un taux de 2.40%, ce qui lui procure 11 736 F de recettes (489 000 X 2.40%). Par ailleurs, la Communauté de Communes a voté un taux de 2.88% sur cette même taxe, ce qui lui procure 14 083 F de recettes (489 000 X 2.88%).

Le calcul est identique pour les 3 autres taxes.

Au total, la Commune d'Aignerville perçoit 68 966 F de recettes fiscales et verse 63 056 F à la Communauté de Communes, ce qui représente 3% des 2 197 923 F perçus globalement par l'intercommunalité.

Tableau 2 : Bilan 2000 : (Cf. explications sur le tableau).

Tableau 3 : Estimation de bilan tenant compte des droits théoriques de voirie (10 000 F / km de voie communale).

Certaines Communes ont des soldes négatifs, en particulier les Communes du littoral. Une solution doit être trouvée pour palier à cela. La Communauté de Communes pourrait notamment intégrer une charge spécifique à ces communes du bord de mer, ou une charge y pesant plus lourde qu'ailleurs ; Ce pourrait être, par exemple, les aménagements urbains (trottoirs,...). Une réflexion est à mener en Commission 'finances'.

Tableau 4 : Coût de fonctionnement des écoles publiques de Trévières.

Les Communes extérieures à la Communauté de Communes payent actuellement à l'intercommunalité :

- 2 750 F pour un enfant allant à l'école maternelle de Trévières,
- 1 800 F pour un enfant allant à l'école primaire de Trévières.

Or les coûts réels de fonctionnement par enfant sont bien supérieurs (3 531 F). Il faudra donc à l'avenir augmenter les contributions des Communes extérieures ; cela est à étudier par la Commission 'Ecoles'.

Par ailleurs, la Commune de Canchy qui refuse de payer cette contribution de base place la Communauté de Communes devant une situation délicate. Il semble nécessaire de régulariser cette situation qui induit un déficit de recette à l'intercommunalité (12 600 F) ; il ne s'agit pas, toutefois, de perdre les élèves de Canchy et de risquer une fermeture de classe.

NB : Pour toute explication ou information complémentaire, vous pouvez contacter Géraldine Béhue au bureau de la Communauté de Communes (16 rue Octave Mirbeau, à Trévières, 02.31.92.78.70, entre 9H00 et 12H00, 14H00 et 17H00).

2. Travaux des Commissions

a) Commission 1 : Ecoles, Animations socio-culturelles

⇒ *Président de la Commission : M. BIRABENT (Ste Honorine des Pertes).*

Centre de loisirs de Vierville sur Mer

Il s'agit d'un lieu à la fois ouvert aux associations et pôle d'activités pour les enfants de 7 à 12 ans (la Commune de Vierville monte actuellement un projet sur le thème du cirque, pour occuper les enfants le matin).

Le bilan de fonctionnement est positif pour les vacances de Pâques et de nombreuses demandes sont d'ores et déjà attendues pour l'été. 3 animatrices s'occuperont des enfants pendant la période estivale, ce qui permettra d'accueillir au maximum 36 enfants (12 par animatrice). Le centre sera ouvert pendant 8 semaines (7 semaines jusqu'à présent) : du 3 juillet au 25 août (de 13H30 à 18H00).

En outre, il bénéficie de différents financements : la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), la Communauté de Communes et les participations des familles (15 F/enfant/jour pour les Communes de l'intercommunalité, 100 F pour les autres).

Il apparaît nécessaire de signer prochainement une convention avec la Commune de Vierville pour clarifier l'utilisation du centre.

Il faudra également régler la question de l'assurance.

Par ailleurs, une réunion d'information auprès des familles est programmée le jeudi 8 juin à 18H30, à la mairie de Trévières.

Ecoles

La Communauté de Communes prend à sa charge la gestion et l'entretien des écoles publiques, primaire et maternelle, de Trévières. Le transport scolaire n'est, par ailleurs, pas de la compétence intercommunale.

Le personnel des écoles va être transféré à la Communauté de Communes en septembre prochain. Pendant la période de transition, de janvier à septembre 2000, il est mis à disposition par la Commune de Trévières ; cela signifie que la Commune de Trévières gère la paye des 7 agents concernés et que la Communauté de Communes lui rembourse les salaires versés.

Par ailleurs, des prestations de services seront réalisées par la Commune de Trévières pour des travaux d'entretien des bâtiments (serrures, invasions de souris, etc.) et des espaces verts. La quantité et l'irrégularité des travaux ne permet pas de transférer du personnel à la Communauté de Communes.

La question des 2 classes mobiles du collège proposées par le Conseil Général pour remplacer 2 classes mobiles vétustes de l'école primaire de Trévières, est encore à l'étude. En effet, le prix proposé par le Conseil Général pour ces bâtiments préfabriqués, âgés de 20 ans, semble trop élevé, d'autant qu'il faudra y ajouter les frais de stockage, de mains d'œuvre, d'installation de chauffage, etc. La Commission réfléchit sur les autres solutions possibles.

b) Commission 2 : Voirie

⇒ *Président de la Commission : M. LEMAITRE (Mosles).*

Les Communes sont largement représentées dans cette Commission (18 membres).

Les résultats de l'appel d'offre viennent d'être connus : le groupement MASTELLOTTO/HERVE a été choisi. La somme proposée est légèrement inférieure à la somme budgétisée. En outre, les travaux comporteront 50% de graves bitumés.

D'avis unanime, les chemins ruraux NON revêtus doivent rester à la charge des Communes. Mais concernant les chemins ruraux revêtus, les avis sont partagés. Les Communes ont donc été chargées de faire un inventaire de leur voirie communale.

🚩 **La Commission doit se prononcer prochainement sur 3 points :**

La prise en compte ou non des chemins ruraux revêtus,

La mise en place d'un cycle triennal,

La mise en place d'un plafond de dépenses.

Par ailleurs, elle doit commencer à réfléchir sur l'élaboration d'un **règlement intérieur**. Ce document sans valeur légale permet de clarifier les statuts en en détaillant chacun des points. Approuvé unanimement, il apporte un consensus et sert de document de référence.

La Communauté de Communes pourrait également inclure dans les appels d'offres futurs, sur demande des seules Communes le désirant, certains de leurs travaux de voirie.

c) Commission 4 : Tourisme, Environnement et Cadre de vie.

⇒ *Président de la Commission : M. OXEANT (Vierville / Mer)*

La Commission a réalisé un état des lieux touristique du territoire, avec l'aide de l'ADTLB (ou Pays d'Accueil Touristique du Bessin) : ses forces, ses faiblesses, ses attentes.

Elle a constaté 3 points forts qui correspondent aux 3 types de fréquentation touristique : le tourisme balnéaire, historique et le tourisme vert.

Toutefois, il existe des manques :

- Au niveau de l'animation sportive et culturelle, notamment auprès des jeunes, et ce malgré les efforts de l'ADTLB,
- Au niveau de l'accueil des groupes en autocars et des campings-cars.

Des pistes de réflexion ont également été lancées :

- **Améliorer l'information auprès des touristes et des professionnels pour faire émerger une image bien identifiée,**
- **Attirer une clientèle de proximité (agglomération caennaise, région parisienne, nord de la France et de l'Europe) pour développer un tourisme hors saison et de week-end,**
- **Encourager les initiatives privées, car elles sont souvent porteuses des meilleurs projets,**
- **Favoriser la transversalité des équipements, leur utilisation par des publics diversifiés : scolaires, familles, touristes.**

Par ailleurs, concernant les **activités liées à la voile**, une réflexion importante est en cours. Elle cherche à faire émerger un pôle d'activités nautiques sur le Bessin et associe Isigny, Grandcamp et le littoral communautaire. Il semble donc important que la Communauté de Communes soit représentée dans cette instance de réflexion.

d) Commission 3 : Aménagement de l'espace et Développement économique, Finance et Habitat

⇒ *Président de la Commission : M. RICHARD (Trévières)*

Les questions relatives aux finances ont été évoquées précédemment.

Concernant l'habitat, une **OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** a été réalisée il y a une dizaine d'années. Celle-ci avait permis la rénovation de nombreux logements du canton. Avant la création de la Communauté de Communes, le Syndicat Intercommunal du canton, présidé par M. LETOURNEUR, a demandé une nouvelle OPAH qui vient de lui être accordée. Celle-ci comprendra une phase d'étude en 2000 et une phase de travaux à partir de 2001. Elle concernera à la fois les propriétaires bailleurs et occupants.

L'ensemble des Communes du canton sont concernées ; la Communauté de Communes va représenter les 16 Communes de l'intercommunalité. Elle assistera à l'ouverture des plis de l'appel d'offres le 22 juin 2000.

NB : Toute personne désireuse d'obtenir un compte rendu d'une des Commissions peut se le procurer auprès de Géraldine Béhue, au bureau de la Communauté.

3. Questions diverses

- **Inauguration des locaux de la Communauté de Communes** : le vendredi 9 juin 2000 à 18H00. Les Conseils municipaux des 16 Communes sont invités.
- **Formation CDFP** : un compte rendu est distribué.
- **Pays du Bessin** :
Il paraît primordial que l'action de la Communauté de Communes se cadre dans les réflexions du Pays du Bessin. C'est, en effet au Pays que revient le rôle de la réflexion et de l'impulsion, aux intercommunalités celui de l'action. Leurs actions doivent donc se coordonner.
La plupart des Communes du groupement adhèrent déjà au Pays du Bessin. La Communauté de Communes va donc adhérer au Pays du Bessin, en tant qu'intercommunalité.
- **Alarme** : Pour garantir le matériel informatique et le photocopieur contre le vol, le local de la Communauté de Communes va être équipé d'une alarme.
- **Secrétariat** : Au vu du travail à fournir, le contrat de Mme BESANCON, initialement prévu pour 3 mois, va être prolongé de 3 mois. Celle-ci réalise des travaux de secrétariat et de comptabilité, à raison de 5 heures par semaine.